

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 JANVIER 2015

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Gabriel HUBERT - Catherine CLEMOT - Emmanuelle HALIN - Vincent IMHOFF - Damien CUREAUDEAU - Sandra BOURSIN - Sarah NIVELLE - Jean-Marc QUINCHARD et Pascal CHAMPION et Françoise BERNET-CARAMAN arrivée à 22 h15.

Absentes excusées : Monique AUDEBRAND et Caroline ROBINEAU.

### Investissements 2015

Le Conseil Municipal a défini les travaux à réaliser en 2015 en précisant que les travaux de voirie prévus en 2014 seront effectués en priorité.

### Travaux bâtiments communaux

#### Bâtiment communal « Le Chemin Vert »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de mettre aux normes l'installation électrique du bâtiment communal et a approuvé le devis de l'entreprise CUSSONNEAU Christian, d'un montant de 2 532.04 euros hors taxes, soit 3 038.45 € TTC,

#### Salon de coiffure « Place Victor Malherbe »

- Le Conseil Municipal a décidé d'élargir la porte d'entrée du bâtiment communal pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite et a approuvé le devis de l'entreprise HAY Bruno, d'un montant de 1 459.00 euros hors taxes, soit 1 604.90 € TTC,
- Le Conseil Municipal a décidé de remplacer la douche par un WC sanibroyeur et a approuvé le devis de l'entreprise PLOMB'ERIC d'un montant de 957.77 euros hors taxes, soit 1 149.32 € TTC,

### Aménagement numérique : transfert de la compétence à la communauté de communes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté d'ajouter un article aux statuts de la communauté de communes (article 12) en ce qu'elle confie à la communauté de communes la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales ».

### Application du Droit des Sols : adhésion au service commun

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a refusé d'adhérer au service commun application du Droit des Sols, en raison de la participation financière demandée, un mode de calcul sur la population de chaque commune serait plus équitable.

### Convention de services communs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté la nouvelle convention des services communs, consistant :

- à formaliser l'adhésion de la commune de Denezé-sous-Doué au service commun « Marchés publics » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- à formaliser l'adhésion des communes de Denezé-sous-Doué et Saint Georges sur Layon au service commun « Ingénierie V.R.D » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- d'inclure le service commun Finances,
- d'ajouter le service commun « Application du Droit des Sols » à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

### Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent

Le Conseil Municipal a accepté les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent et a autorisé le Maire à signer la convention.

### Rapport d'activités 2013 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a validé le rapport d'activité 2013 du SPANC.

### Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT)L

Le conseil Municipal a validé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 17 décembre 2014.